

Éducation de la petite enfance
**Guide pour l'obtention
d'une attestation**



Guide d'obtention d'une attestation en éducation de la petite enfance
Ministère de l'Éducation
Gouvernement du Yukon
Juin 2024

Table des matières

2	Introduction
3	Niveaux d'attestation en éducation de la petite enfance
4	Présentation d'une demande d'attestation en éducation de la petite enfance
5	<ul style="list-style-type: none">• Titulaire d'une attestation en éducation de la petite enfance d'une province ou d'un territoire au Canada
7	<ul style="list-style-type: none">• Formation suivie au Canada
9	<ul style="list-style-type: none">• Formation suivie à l'étranger
11	Traitement des demandes
12	Questions-réponses
15	Annexe A : Équivalence de cours
19	Annexe B : Preuves admissibles
20	Renseignements



Introduction

Le gouvernement du Yukon est déterminé à offrir une éducation de la petite enfance et des services de garde abordables, accessibles, inclusifs et de grande qualité.

Les enfants ont besoin d'expériences d'apprentissage variées, stimulantes et d'excellente qualité pour grandir et s'épanouir. Les recherches en éducation de la petite enfance ont établi un lien clair entre le bon développement des enfants et les expériences d'apprentissage de grande qualité.

Ces apprentissages reposent sur un personnel de l'éducation de la petite enfance dûment formé, compétent et bien épaulé. Le personnel de l'éducation de la petite enfance doit posséder certaines connaissances et compétences pour promouvoir efficacement le développement, l'apprentissage et le mieux-être des jeunes enfants, notamment des connaissances sur : le développement de l'enfant, la prestation de soins adaptés, la mise en valeur de l'inclusion et de la diversité, l'instauration de milieux inclusifs, la planification et la mise en œuvre de programmes adaptés à la culture, les relations avec les familles, les techniques d'observation et de documentation, les normes de santé et de sécurité, et le professionnalisme.

Au Yukon, le personnel qui travaille dans un programme agréé d'éducation de la petite enfance et de services de garde doit détenir une attestation en éducation de la petite enfance. C'est la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde qui détermine les attestations requises. L'attestation en éducation de la petite enfance démontre la réussite de la formation et l'acquisition des connaissances et des compétences requises pour travailler auprès de jeunes enfants.

Ce guide contient de l'information sur le processus et les exigences d'obtention d'une attestation en éducation de la petite enfance au Yukon.



Niveaux d'attestation en éducation de la petite enfance

Attestation en éducation de la petite enfance de niveau 1

Vous devez satisfaire à au moins une des conditions suivantes.

- Avoir effectué 60 heures de formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance.
 - Avoir suivi le cours « Understanding the Early Years » de la Direction de l'éducation des Premières Nations du Yukon.
 - Avoir une formation équivalente.
-

Attestation en éducation de la petite enfance de niveau 1a

Vous devez satisfaire à au moins une des conditions suivantes.

- Avoir terminé 5 cours ou cumulé 15 crédits de formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu.
 - Avoir une formation équivalente reconnue (voir l'annexe A pour connaître les exigences).
-

Attestation en éducation de la petite enfance de niveau 2

Vous devez satisfaire à au moins une des conditions suivantes.

- Avoir terminé 1 an de formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu.
 - Avoir une formation équivalente reconnue (voir l'annexe A pour connaître les exigences).
-

Attestation en éducation de la petite enfance de niveau 2a

Vous devez satisfaire à au moins une des conditions suivantes.

- Avoir terminé 15 cours ou cumulé 45 crédits de formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu.
 - Avoir une formation équivalente reconnue (voir l'annexe A pour connaître les exigences).
-

Attestation en éducation de la petite enfance de niveau 3

Vous devez satisfaire à au moins une des conditions suivantes.

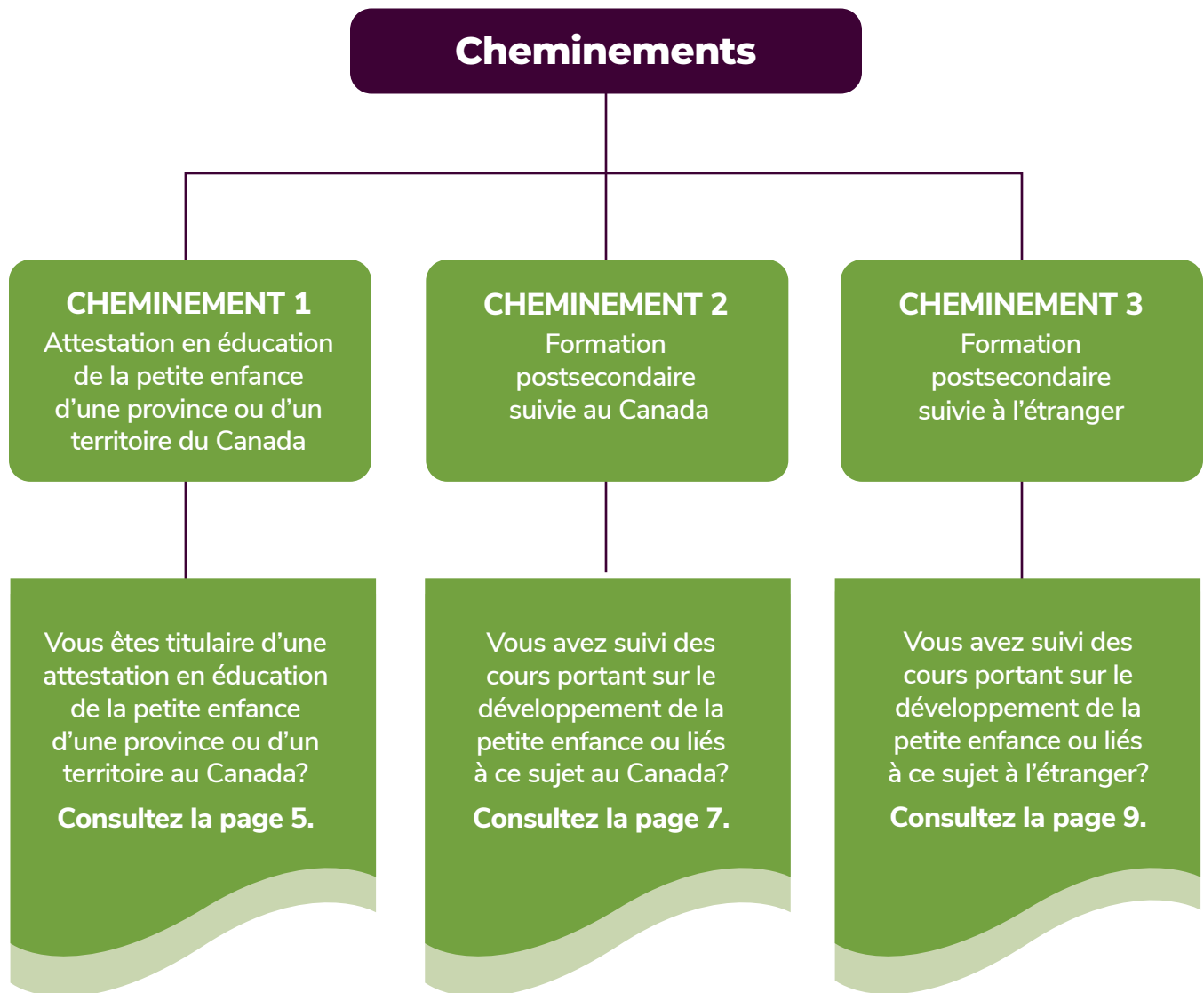
- Avoir terminé 2 ans de formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu.
 - Avoir une formation équivalente reconnue (voir l'annexe A pour connaître les exigences).
-

Consultez l'annexe A (page 15) pour connaître les exigences de formation pour chaque niveau d'attestation.

Présentation d'une demande d'attestation en éducation de la petite enfance

Si vous vivez au Yukon et que vous souhaitez travailler en éducation de la petite enfance ou si vous comptez vous installer au Yukon pour travailler dans ce domaine, vous pouvez présenter une demande d'attestation, et ce, sans frais.

Au Yukon, il y a 3 cheminements possibles pour la présentation d'une demande.



Note : Vous devez avoir suivi des cours portant sur le développement de la petite enfance pour obtenir une attestation. Pour connaître les exigences de formation relatives à l'obtention d'une attestation, consultez l'annexe A (page 15).

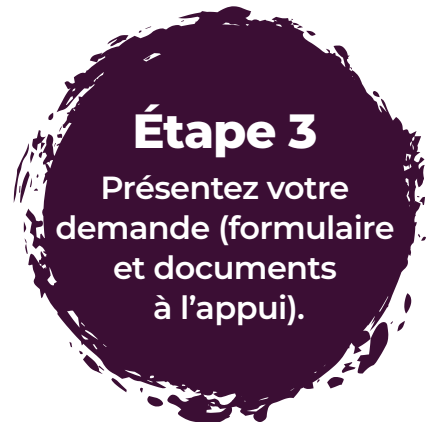
Note : Pour qu'on vous délivre une attestation, vous devez fournir une preuve de résidence au Yukon. Si vous êtes à l'extérieur du Yukon, vous recevrez les résultats de votre évaluation par courriel ou par la poste. Une attestation ne sera délivrée qu'une fois la preuve de résidence au Yukon reçue. Pour en savoir plus sur le traitement des demandes, consultez la page 11.

CHEMINEMENT 1

Titulaire d'une attestation en éducation de la petite enfance d'une province ou d'un territoire au Canada

Si vous êtes titulaire d'une attestation d'un territoire ou d'une province du Canada, vous pouvez présenter une demande en vertu de l'Accord de libre-échange canadien.

Ce cheminement n'est ouvert qu'aux personnes qui n'ont jamais reçu une attestation au Yukon.



Étape 1. Téléchargez et remplissez le formulaire de demande.

Pour accéder au formulaire : yukon.ca/fr

Consultez la [page sur l'attestation en éducation de la petite enfance](#).

Étape 2. Joignez vos documents à l'appui.

Preuve d'identité

- Vous devez soumettre une preuve d'identité pour obtenir une attestation.
- Pour connaître les preuves d'identité acceptées, consultez l'annexe B.

Preuve de résidence au Yukon

- Vous devez soumettre une preuve de résidence au Yukon pour obtenir une attestation.
- Pour connaître les preuves de résidence acceptées, consultez l'annexe B.
- Si vous êtes à l'extérieur du Yukon et que vous remplissez les conditions d'obtention d'une attestation, on vous la délivrera lorsque vous serez au territoire et que vous aurez soumis une preuve de résidence.

Preuve de changement de nom

Si le nom apparaissant sur vos documents à l'appui est différent de votre nom légal actuel, vous devez soumettre l'une des preuves de changement de nom suivantes (les photocopies sont acceptées) :

- certificat de mariage ou acte d'enregistrement du mariage;
- certificat de divorce;
- certificat de changement de nom;
- certificat de naissance et pièce d'identité valide (ex. permis de conduire).

Étape 3. Joignez une copie de votre attestation en éducation de la petite enfance délivrée par un territoire ou une province du Canada.

La Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde vérifiera auprès de l'autorité compétente que votre attestation est en règle.

Étape 4. Présentez votre demande (formulaire et documents à l'appui) par courriel à earlylearning@yukon.ca, en personne au 1000, boulevard Lewes, à Whitehorse, ou par la poste à l'adresse ci-dessous.

Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde
Ministère de l'Éducation
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (E-23)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

CHEMINEMENT 2

Formation suivie au Canada

Si vous avez suivi une formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu au Canada, suivez les étapes suivantes pour présenter une demande d'attestation en éducation de la petite enfance.



Étape 1. Téléchargez et remplissez le formulaire de demande.

Pour accéder au formulaire : yukon.ca/fr

Consultez la [page sur l'attestation en éducation de la petite enfance](#).

Étape 2. Joignez vos documents à l'appui.

Preuve d'identité

- Vous devez soumettre une preuve d'identité pour obtenir une attestation.
- Pour connaître les preuves d'identité acceptées, consultez l'annexe B.

Preuve de résidence au Yukon

- Vous devez soumettre une preuve de résidence au Yukon pour obtenir une attestation.
- Pour connaître les preuves de résidence acceptées, consultez l'annexe B.
- Si vous êtes à l'extérieur du Yukon et que vous remplissez les conditions d'obtention d'une attestation, on vous la délivrera lorsque vous serez au territoire et que vous aurez soumis une preuve de résidence.

Preuve de changement de nom

Si le nom apparaissant sur vos documents à l'appui est différent de votre nom légal actuel, vous devez soumettre l'une des preuves de changement de nom suivantes (les photocopies sont acceptées) :

- certificat de mariage ou acte d'enregistrement du mariage;
- certificat de divorce;
- certificat de changement de nom;
- certificat de naissance et pièce d'identité valide (ex. permis de conduire).

Étape 3. Fournissez une preuve attestant votre formation postsecondaire.

Demandez vos relevés de notes officiels auprès des établissements d'enseignement où vous avez suivi votre formation pertinente. Faites-les envoyer directement à la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde à earlylearning@yukon.ca.

La description des cours pertinents pourrait être demandée pour déterminer s'ils répondent aux exigences d'obtention de l'attestation.

Étape 4. Présentez votre demande (formulaire et documents à l'appui) par courriel à earlylearning@yukon.ca, en personne au 1000, boulevard Lewes, à Whitehorse, ou par la poste à l'adresse ci-dessous.

Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde
Ministère de l'Éducation
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (E-23)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

CHEMINEMENT 3

Formation suivie à l'étranger

Si vous avez suivi une formation postsecondaire portant sur le développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu dans un pays autre que le Canada, suivez les étapes suivantes pour présenter une demande d'attestation en éducation de la petite enfance.



Étape 1. Téléchargez et remplissez le formulaire de demande.

Pour accéder au formulaire : yukon.ca/fr

Consultez la [page sur l'attestation en éducation de la petite enfance](#).

Étape 2. Joignez vos documents à l'appui.

Compétences linguistiques

Si votre formation postsecondaire n'a pas été suivie en français ou en anglais, vous devez fournir une preuve de votre maîtrise de l'une de ces deux langues.

Évaluations des compétences linguistiques admissibles :

- **Canadian English Language Proficiency Index Program (CELPIP).**
Pour en savoir plus : celPIP.ca
- **International English Language Testing System (IELTS)**
Pour en savoir plus : ielts.org
- **Test de connaissance fu francais (TCF Canada)**
Pour en savoir plus : france-education-international.fr
- **Test d'évaluation de francais (TEF Canada)**
Pour en savoir plus : efrancaisdesaffaires.fr

Vous devez obtenir la note minimale exigée par la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde pour chaque compétence (lecture, écriture, écoute et expression orale). Si vous avez passé l'examen des compétences linguistiques d'une organisation ne figurant pas ci-dessus, écrivez à earlylearning@yukon.ca pour présenter d'autres documents aux fins d'examen.

Les résultats d'examen des compétences linguistiques obtenus dans le cadre du processus d'immigration du Programme territorial de candidature à l'immigration sont acceptés.

Preuve d'identité

- Vous devez soumettre une preuve d'identité pour obtenir une attestation.
- Pour connaître les preuves d'identité acceptées, consultez l'annexe B.

Preuve de résidence au Yukon

- Vous devez soumettre une preuve de résidence au Yukon pour obtenir une attestation.
- Pour connaître les preuves de résidence acceptées, consultez l'annexe B.
- Si vous êtes à l'extérieur du Yukon et que vous remplissez les conditions d'obtention d'une attestation, on vous la délivrera lorsque vous serez au territoire et que vous aurez soumis une preuve de résidence.

Preuve de changement de nom

Si le nom apparaissant sur vos documents à l'appui est différent de votre nom légal actuel, vous devez soumettre l'une des preuves de changement de nom suivantes (les photocopies sont acceptées) :

- certificat de mariage ou acte d'enregistrement du mariage;
- certificat de divorce;
- certificat de changement de nom;
- certificat de naissance et pièce d'identité valide (ex. permis de conduire).

Étape 3. Fournissez une preuve attestant votre formation postsecondaire.

Si vous avez suivi une formation postsecondaire à l'extérieur du Canada, vous devez fournir une évaluation des diplômes d'études, qui est un examen exhaustif de tous les cours que vous avez suivis. Cette évaluation indique notamment votre programme d'études, le titre des cours suivis et l'équivalent canadien des crédits obtenus.

L'évaluation doit provenir de l'un des services canadiens reconnus suivants :

- International Credential Evaluation Service
- World Education Services (services en français offerts)
- International Credential Assessment Service of Canada (services en français offerts)
- International Qualifications Assessment Service (services en français offerts)

Demandez au service d'envoyer votre évaluation des diplômes d'études directement à la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde par courriel à earlylearning@yukon.ca ou par la poste à l'adresse indiquée à l'étape 4.

Descriptions de cours

La description des cours pertinents est requise pour déterminer s'ils répondent aux exigences d'obtention de l'attestation.

Étape 4. Présentez votre demande (formulaire et documents à l'appui) par courriel à earlylearning@yukon.ca, en personne au 1000, boulevard Lewes, à Whitehorse, ou par la poste à l'adresse ci-dessous.

Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde
Ministère de l'Éducation
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (E-23)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Traitement des demandes

Après la présentation d'une demande

Après la réception de tous les documents requis, la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde examinera votre demande et vos documents à l'appui pour déterminer si vous remplissez les exigences d'obtention d'une attestation en éducation de la petite enfance.

Communication du résultat de la demande

Si vous vivez au Yukon et que vous remplissez les exigences pour obtenir une attestation, cette dernière vous sera envoyée par la poste à l'adresse indiquée dans votre demande. Vous pouvez également venir la chercher en personne.

Si vous vivez à l'extérieur du Yukon, le résultat de votre demande vous sera communiqué par courriel ou par la poste. Une attestation ne vous sera délivrée qu'à la réception d'une preuve de résidence au territoire.

Délai de communication du résultat de la demande

Vous recevrez généralement le résultat de votre demande dans les 20 jours ouvrables.

Une demande incomplète entraînera des retards de traitement.

Si votre demande est incomplète ou si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde communiquera avec vous dans un délai de 1 à 2 semaines.

- Pour faciliter la communication, assurez-vous de fournir votre adresse courriel dans votre demande et d'ajouter earlylearning@yukon.ca dans votre liste de contacts pour bien recevoir les courriels.

On vous communiquera le résultat de votre demande par courriel ou par la poste.

Si vous vivez au Yukon et que vous remplissez les exigences pour obtenir une attestation, cette dernière vous sera envoyée par la poste à l'adresse indiquée dans votre demande. Vous pouvez également venir la chercher en personne.

Si vous vivez à l'extérieur du Yukon, le résultat de votre demande vous sera communiqué par courriel ou par la poste. Une attestation ne vous sera délivrée qu'à la réception d'une preuve de résidence au territoire.

Contestation du résultat de la demande

Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de l'évaluation, vous pouvez présenter une demande de réexamen dans les 30 jours suivants la réception du résultat. Pour ce faire, envoyez votre demande en expliquant ses motifs à earlylearning@yukon.ca.

Questions-réponses

Quels sont les frais d'obtention d'une attestation en éducation de la petite enfance?

La présentation d'une demande d'attestation est gratuite.

Les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens pourraient exiger des frais pour fournir vos relevés de notes officiels. Vous devez assumer ces coûts.

Si vous avez fait vos études à l'étranger, vous devez assumer le coût d'une évaluation des diplômes d'études effectuée par un service d'évaluation.

Sachez qu'il n'y a aucune garantie que vous pourrez obtenir une attestation.

Dois-je satisfaire à certaines exigences pour maintenir mon niveau d'attestation?

Pour l'instant, vous n'avez pas besoin de suivre de cours supplémentaires pour maintenir votre niveau d'attestation si vous remplissez les exigences de son obtention.

Il est néanmoins fortement recommandé de poursuivre votre formation (ateliers, cours et conférences) et de participer aux activités de perfectionnement professionnel proposées par les communautés de pratique et d'apprentissage.

Pour en savoir plus sur les occasions de perfectionnement professionnel offertes au personnel de l'éducation de la petite enfance au Yukon, visitez le yukon-early-learning-educators.ca/fr

Je suis actuellement titulaire d'une attestation de niveau 3 valide. Comment fais-je pour la renouveler?

Si vous êtes titulaire d'une attestation de niveau 3 valide et que vous souhaitez la renouveler, vous devez :

- réussir au moins un cours de formation postsecondaire (3 crédits) ayant trait au développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu, ou réussir le cours « Understanding the Early Years » de la Direction de l'éducation des Premières Nations du Yukon, et ce, dans le délai d'un an indiqué sur votre attestation;
- présenter un formulaire de demande avant la date d'échéance de votre attestation;
- demander à votre établissement d'enseignement d'envoyer un relevé de notes officiels directement à earlylearning@yukon.ca.

Le cours suivi dans un établissement d'enseignement reconnu doit démontrer votre progression vers l'atteinte des exigences pour l'obtention de l'attestation de niveau 3. Pour en savoir plus, consultez l'annexe A (page 15).

Si vous ne remplissez pas les exigences avant la date d'échéance de votre attestation de niveau 3, votre attestation ne sera plus valide et ne sera pas renouvelée.

Si vous êtes titulaire d'une attestation valide de niveau 3, vous pouvez communiquer avec la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde pour qu'elle vous aide à définir un cheminement personnalisé en vue d'obtenir une attestation complète.

Comment une équivalence de cours est-elle évaluée?

La Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde évalue chaque cours que vous avez suivi pour déterminer s'il correspond à l'un des volets d'apprentissage. Pour ce faire, elle utilise les plans et les descriptions de cours des établissements d'enseignement postsecondaire que vous avez fréquentés.

Je suis titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu. Puis-je obtenir automatiquement une attestation en éducation de la petite enfance?

L'obtention d'un diplôme ne permet pas d'obtenir automatiquement une attestation. Vous pouvez toutefois présenter une demande d'attestation si vous avez suivi des cours portant sur le développement de la petite enfance pour obtenir votre diplôme. Pour connaître des exemples de cours répondant aux exigences de formation pour l'obtention d'une attestation, consultez l'annexe A.

J'ai suivi ma formation à l'étranger. Quelle est la marche à suivre pour présenter les descriptions de cours?

S'il y a peu de renseignements en français ou en anglais concernant les cours que vous avez suivis sur le site Web de votre établissement d'enseignement postsecondaire, on pourrait vous demander d'en fournir les plans ou les descriptions pour faciliter l'évaluation des exigences de formation. Ces plans et ces descriptions de cours doivent être traduits en anglais par un traducteur agréé ou une traductrice agréée. Pour en savoir plus sur les services de traduction, consultez le site Web du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada au cttic.org/fr/traduction.

Vos descriptions et plans de cours seront refusés si vous les traduisez vous-même. Vous devez assumer les frais de traduction. Sachez qu'il n'y a aucune garantie que vous pourrez obtenir une attestation.

J'ai reçu une attestation en éducation de la petite enfance, mais j'ai changé de nom. Que dois-je faire pour qu'on me délivre une attestation sur laquelle figure mon nouveau nom?

Si vous avez changé de nom, remplissez et soumettez un formulaire pour demander une attestation mise à jour. Joignez une preuve de changement de nom à votre demande. La Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde vous délivrera une attestation sur laquelle figurera votre nouveau nom.

Ai-je besoin d'une attestation en éducation de la petite enfance pour travailler dans une garderie agréée ou un programme pour enfants d'âge scolaire?

Oui. Vous devez être titulaire d'une attestation du Yukon pour travailler dans une garderie agréée ou un programme pour enfants d'âge scolaire au territoire.

Ai-je besoin d'une attestation en éducation de la petite enfance pour exploiter un service de garde en milieu familial agréé?

Oui. Vous devez être titulaire d'une attestation du Yukon pour exploiter un service de garde en milieu familial agréé au territoire.



Annexe A

Équivalence de cours

Une équivalence peut être accordée pour un cours portant sur la petite enfance (de la naissance à 8 ans) suivi dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu. Parmi ces cours, on compte notamment ceux en éducation de la petite enfance et de garde des jeunes enfants ou dans un domaine connexe axé sur les services à la personne ou l'éducation.

Une équivalence est évaluée en fonction de la description de cours et des résultats d'apprentissage pour déterminer la correspondance avec les différents volets d'apprentissage.

Les volets d'apprentissage sont : santé et sciences sociales, développement de l'enfant, pratique professionnelle, méthodes, stages et communication. Ils regroupent des cours qui permettent l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines suivants : développement de la petite enfance, relations avec les familles, inclusion et diversité, milieux inclusifs, planification et mise en œuvre de programmes adaptés à la culture, observation et documentation, santé et sécurité, et professionnalisme.

Le personnel de l'éducation de la petite enfance doit avoir suivi une variété de cours de chaque volet puisque chacun de ces volets correspond à diverses compétences, connaissances et habiletés requises pour travailler auprès des jeunes enfants et de leur famille en éducation de la petite enfance.

- **Volet santé et sciences sociales** : axé sur la protection et la promotion de la santé et du bien-être des enfants ainsi que sur le développement d'une compréhension des facteurs familiaux et communautaires qui influent sur l'éducation de la petite enfance et la garde des jeunes enfants.
- **Volet développement de l'enfant** : permet de comprendre le développement de l'enfant et les théories de l'apprentissage requises pour favoriser l'apprentissage et le développement global de tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins spéciaux ou un développement atypique.
- **Volet pratique professionnelle** : favorise des relations saines avec les enfants, les familles et les collègues ainsi que le sens de la responsabilité envers le public et la profession. Les cours de ce volet portent sur l'histoire, les philosophies, l'éthique, le professionnalisme et les approches culturelles en éducation de la petite enfance, ainsi que sur le développement de compétences d'observation, de documentation et de réflexion critique.
- **Volet méthodes** : axé sur la planification et la mise en œuvre de programmes d'éducation de la petite enfance et de garde des jeunes enfants qui favorisent des résultats d'apprentissage positifs. Les cours de ce volet portent sur les moyens d'orienter et de faciliter les expériences d'apprentissage en contexte de jeu, d'exploration et de questionnement pour favoriser le développement de l'enfant. Ce volet comprend également des cours portant sur les enfants ayant des besoins spéciaux en contexte d'éducation de la petite enfance et de garde des jeunes enfants, et ce, dans le but de faciliter l'inclusion de tous les enfants.
- **Volet stage** : favorise l'apprentissage par la pratique, la mise en pratique de la théorie et le développement du professionnalisme au contact d'enfants (de la naissance à 8 ans). Dans le cadre d'un programme de formation postsecondaire comportant des crédits, il existe plusieurs types de stages, notamment : les stages d'observation, les stages pratiques, les stages classiques, les stages comportant une prise en charge graduelle, les résidences et toute autre expérience d'apprentissage dans un milieu lié à l'éducation de la petite enfance sous la supervision d'un mentor ou d'une mentore, d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice ou d'un éducateur ou d'une éducatrice en éducation de la petite enfance.
- **Volet communication** : axé sur la communication orale et écrite ainsi que sur les relations interpersonnelles.

La réussite du cours « Understanding the Early Years » de la Direction de l'éducation des Premières Nations du Yukon est prise en compte pour l'obtention d'une attestation.

Exemples de cours admissibles pour satisfaire aux exigences de l'attestation

Volet santé et sciences sociales	Volet développement de l'enfant	Volet pratique professionnelle
<p>Health, Safety and Nutrition (santé, sécurité et nutrition)</p> <p>Health and Wellness for Children (santé et mieux-être de l'enfant)</p> <p>Ecology of the Family (famille moderne)</p> <p>Sociology of the Family (sociologie de la famille)</p>	<p>Perspectives on Children's Growth and Development (regard sur la croissance et le développement de l'enfant)</p> <p>Child Growth and Development (croissance et développement de l'enfant)</p> <p>Guiding Young Children (guider le jeune enfant)</p> <p>Exceptional Children (enfants ayant des besoins spéciaux)</p> <p>Developmental psychology (psychologie du développement)</p> <p>Infant/Toddler Growth and Development (croissance et développement du nourrisson et du tout-petit)</p>	<p>Responsive Relationships with Children (relation réactive avec l'enfant)</p> <p>Stories of Culture and Social Location (histoires : culture et emplacement social)</p> <p>Nurturing Reciprocity with Families (favoriser la réciprocité avec les familles)</p> <p>Leadership in Early Learning (leadership en éducation de la petite enfance)</p> <p>Cultural Competency in Early Learning and Child Care (compétence culturelle en éducation et en garde de la petite enfance)</p> <p>Leadership, Teambuilding, and Administration in Early Learning and Childcare (leadership, consolidation d'équipe et administration en éducation et en garde de la petite enfance)</p> <p>Philosophy of ELCC (philosophies en éducation de la petite enfance)</p> <p>Communication of Learning, Formative Assessment, Pedagogical Narration (communication en apprentissage, évaluation formative et narration pédagogique)</p> <p>Guiding Relationships (orienter les relations)</p> <p>Inclusive Practice (pratique inclusive)</p> <p>Principles and Practices (principes et pratiques)</p> <p>Cultural Perspectives on Practice (approches culturelles de la pratique)</p>

Volet méthodes	Volet stage	Volet Communication
<p>Foundations for Practice (fondements de la pratique)</p> <p>Foundations in Curriculum and Pedagogy (fondements curriculaires et pédagogiques)</p> <p>Deepening Understandings of Curriculum and Pedagogy (étude approfondie du cursus et de la pédagogie)</p> <p>Inclusive and Equitable Learning Environments (milieux d'apprentissage inclusifs et équitables)</p> <p>Weaving Place into Practice (inclure le milieu dans la pratique)</p> <p>Introduction to Early Childhood (introduction à la petite enfance)</p> <p>Learning through Play (l'apprentissage par le jeu)</p> <p>Literacy and Creative Expression (littératie et expression créative)</p> <p>Science with Children (la science et les enfants)</p> <p>Outdoor Environments (l'éducation en plein air)</p> <p>Cours portant sur les arts avec les enfants (ex. musique ou arts de la scène)</p> <p>Designing Learning Environments (concevoir un milieu d'apprentissage)</p> <p>Infant and Toddler (nourrissons et tout-petits)</p> <p>Environments for Kindergarten and School-Age Children (milieux propices à l'apprentissage pour les enfants, de l'âge de la maternelle à l'âge scolaire)</p>	<p>Les programmes d'études en éducation et en garde de la petite enfance offrent toutes sortes de stages.</p> <p>Exemples de stages à l'Université du Yukon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Early Learning Practicum 1 (stage en éducation de la petite enfance 1) • Early Learning Practicum 2 (stage en éducation de la petite enfance 2) • Early Learning Practicum 3 (stage en éducation de la petite enfance 3) <p>L'évaluation des exigences de stage sera faite avec une certaine souplesse.</p>	<p>Interpersonal Relationships and Communication Skills (relations interpersonnelles et compétences en communication)</p> <p>Cours de langue (écrits et oraux)</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • English 100 or French 100 (anglais 100 ou français 100) • Interpersonal Communication (communication interpersonnelle) • Business Communications (communication d'entreprise) • Cours de langues autochtones

Si vous avez suivi des cours connexes, mais que vous n'avez pas obtenu de diplôme ou de certificat, vous pourriez obtenir une attestation en éducation de la petite enfance selon le contenu de ces cours et leur valeur en crédits. Les cours DOIVENT porter sur les enfants (de la naissance à 8 ans).

Attestation en éducation de la petite enfance Niveau 1	Attestation en éducation de la petite enfance Niveau 1a	Attestation en éducation de la petite enfance Niveau 2	Attestation en éducation de la petite enfance Niveau 2a	Attestation en éducation de la petite enfance Niveau 3
<p>Avoir réussi 60 heures de formation portant sur le développement de la petite enfance</p> <p>OU</p> <p>avoir réussi le cours « Understanding the Early Years » de la Direction de l'éducation des Premières Nations du Yukon.</p> <p>COMPREND</p> <p>Au moins 30 heures de formation du volet développement de l'enfant et 30 autres heures de l'un des volets suivants : santé et sciences sociales, développement de l'enfant, méthodes ou pratiques professionnelles.</p>	<p>Avoir réussi une demi-année de formation portant sur le développement de la petite enfance.</p> <p>COMPREND :</p> <p>Volet développement de l'enfant 1 cours ou 3 crédits</p> <p>Tout volet 4 cours ou 12 crédits</p>	<p>Avoir réussi 1 an de formation portant sur le développement de la petite enfance.</p> <p>COMPREND :</p> <p>Volet développement de l'enfant 2 cours ou 6 crédits</p> <p>Volet pratique professionnelle 2 cours ou 6 crédits</p> <p>Volet méthodes 2 cours ou 6 crédits</p> <p>1 stage (200 heures)</p> <p>Volet Communication 1 cours ou 3 crédits</p> <p>Tout volet** 2 cours ou 6 crédits</p>	<p>Avoir réussi 1 an et demi de formation portant sur le développement de la petite enfance.</p> <p>COMPREND :</p> <p>Volet développement de l'enfant 2 cours ou 6 crédits</p> <p>Volet pratique professionnelle 2 cours ou 6 crédits</p> <p>Volet méthodes 2 cours ou 6 crédits</p> <p>2 stages (400 heures)</p> <p>Volet Communication 1 cours ou 3 crédits</p> <p>Tout volet** 6 cours ou 18 crédits</p>	<p>Avoir réussi 2 ans de formation portant sur le développement de la petite enfance.</p> <p>COMPREND :</p> <p>Volet développement de l'enfant 3 cours ou 9 crédits</p> <p>Volet pratique professionnelle 3 cours ou 9 crédits</p> <p>Volet méthodes 3 cours ou 9 crédits</p> <p>3 stages*** (600 heures)</p> <p>Volet Communication* 2 cours ou 6 crédits</p> <p>Tout volet** 6 cours ou 18 crédits*</p>
<p>60 heures de formation ou 4 crédits</p>	<p>5 cours ou 15 crédits</p>	<p>10 cours ou 30 crédits</p>	<p>15 cours ou 45 crédits</p>	<p>20 cours ou 60 crédits</p>

* Un maximum de 2 cours du volet communication sera pris en compte pour l'obtention de l'attestation.

** Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi de cours du volet santé et sciences sociales pour obtenir une attestation.

Un maximum de 2 cours du volet santé et sciences sociales sera pris en compte pour l'obtention de l'attestation.

*** Un minimum de 600 heures de stage est requis pour l'obtention d'une attestation de niveau 3.

Annexe B

Preuves admissibles

Vous devez produire des documents originaux confirmant :

- votre nom légal complet;
- votre date de naissance;
- votre présence légale au Canada.

Vous devrez également produire une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement.

Preuve d'identité

Les documents suivants peuvent servir de preuve d'identité.

- Passeport canadien valide
- Permis de conduire canadien ou carte d'identité canadienne
- Certificat de naissance canadien
- Certificat sécurisé de statut d'Indien
- Carte de résidence permanente
- Passeport étranger valide accompagné des documents d'immigration appropriés
- Certificat de changement de nom ou certificat de mariage

Preuve de résidence

Les documents suivants peuvent servir de preuve de résidence au Yukon.

- Facture d'un service public (ex. ATCO Electric ou Northwestel)
- Facture d'un service public municipal ou de taxes foncières
- Relevé bancaire ou relevé d'information bancaire portant le tampon d'une banque locale
- Relevé de carte de crédit
- Documents de prêt hypothécaire
- Avis de cotisation de plus récent
- Convention de location résidentielle signée
- Confirmation de prestations d'aide sociale
- Attestation d'emploi signée sur papier à en-tête de l'entreprise

Les documents suivants ne sont pas acceptés.

- Facture de téléphonie cellulaire
- Carte d'assurance-santé du Yukon

Note : Ne soumettez pas l'original de vos pièces d'identité (ex. certificat de naissance ou passeport; une photocopie suffit.

Renseignements

Pour toute question concernant l'attestation en éducation de la petite enfance, communiquez avec la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde à earlylearning@yukon.ca ou au 867-667-3492.

Adresse postale

Section de l'éducation de la petite
enfance et des services de garde
Ministère de l'Éducation
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (E-23)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Adresse municipale

1000, boulevard Lewes
Whitehorse (Yukon)







Yukon